

4.4 Code d'erreur à l'usage des réparateurs

E2 : Voie sèche: remplissez d'eau et re-chauffez

E3 : Surchauffe: vérifiez le système de chauffage et remplacez-le si nécessaire.

E4 : Panne de capteur: vérifiez le capteur et remplacez-le si nécessaire.15

5. ENTRETIEN

5.1 Généralités

Attention

Ne pas laisser préparateur d'eau chaude sanitaire sans entretien. Contacter un professionnel qualifié ou souscrire un contrat d'entretien pour l'entretien annuel obligatoire du ballon solaire.

L'absence d'entretien annule la garantie.

Les opérations de contrôle et d'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel attesté conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur.

Les opérations d'entretien sont importantes pour les raisons suivantes :

- Garantir des performances optimales,
- Allonger la durée de vie du matériel,
- Fournir une installation qui assure le meilleur confort dans le temps au client.

Mettre le préparateur d'eau chaude sanitaire hors tension, avant toute intervention sur l'appareil.

Ne retirer l'habillage du préparateur d'eau chaude sanitaire que pour les opérations d'entretien et de dépannage.

Remettre l'habillage en place après les opérations d'entretien et de dépannage.

5.2 Périodicité des opérations d'entretien

General maintenance

Operation	Periodicity	Installer	User
Operate the safety valve or unit	Once a month		X

Maintenance of domestic hot water tank

Operations	Periodicity	Installer	User
Clean the casing using a damp soft cloth	once a year		X
Descaling the domestic hot water tank	after the first year of use and then every two years	X	
Checking the magnesium anode	after the first year of use and then every two years	X	

5.3 Manipuler la soupape ou le groupe de sécurité

Pour se prémunir d'éventuelles surpressions qui endommageraient le préparateur d'eau chaude sanitaire, vérifier le bon fonctionnement de la soupape ou du groupe de sécurité. Le non-respect de cette règle d'entretien peut entraîner des dommages sur le préparateur d'eau chaude sanitaire et l'annulation de sa garantie.

1. Manoeuvrer la soupape ou le groupe de sécurité au moins une fois par mois.
2. Remplacer la soupape ou le groupe de sécurité en cas de besoin.